

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 2007-300 du 17 Juin 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-344 du 26 Juillet 2007 portant inscription au tableau de concours des candidats civils à l'admission ou à la promotion dans les Ordres Nationaux du Bénin ;
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 14 Août au 27 Septembre 2007 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est promue à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de sa réception, la personnalité béninoise dont le nom suit :

### Présidence de la République

GOUNON Kowouvi Raphaël, secrétaire des services administratifs (ancien chevalier/OMS par Décret n° 96-67 du 02/04/96 – reçu dans l'Ordre et à ce grade en 1997).

**Article 2** : Sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception les personnalités béninoises dont les noms suivent :

### Présidence de la République

- AZONWEDO Jean – Préposé des Services Administratifs

### Assemblée Nationale

- ADECHINA Adjirouba Emile Daouda – Professeur d'Université
- DOSSA Dégnon Jean – Préposé des Services Administratifs

### Cour Suprême

- AZONWAKIN Cossi Basile – Secrétaire Adjoint des Services Administratifs
- BADA Kouassi Albert – Secrétaire des Services Administratifs, Sténographe

### Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances

- ABOUDOU DAKARA OROU Zénabou – Contrôleur des Impôts
- ATTOLOU Assiba Marguerite – Contrôleur des Impôts
- AGOSSOU Tinouagba Marc – Agent des Impôts
- AGNANCHEME Boniface – Conducteur de véhicules administratifs
- AYETON James Godonou – Contrôleur des Impôts
- COFFI Joseph - Contrôleur des Impôts
- DANSOU OUSSOU Koffi – Attaché des Services Administratifs
- DEGBO Mathieu – Secrétaire des Services Administratifs

**Ministère de la Défense Nationale**

SOSSOU Kouassivi Guy Thierry – Agent Technique de la Statistique

**Ministère de la Santé Publique**

AGOSSOU Michel – Agent d’Entretien

**Ministère de l’Environnement et de la Protection de la Nature**

BELLO Nadjimou - Agent d’Entretien

**Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs**

- d’AIMEIDA Lucien Odette Bernadine – Attaché des Services Administratifs
- KOUKOUI Emiliene Mahouna – Secrétaire Adjoint des Services Administratifs

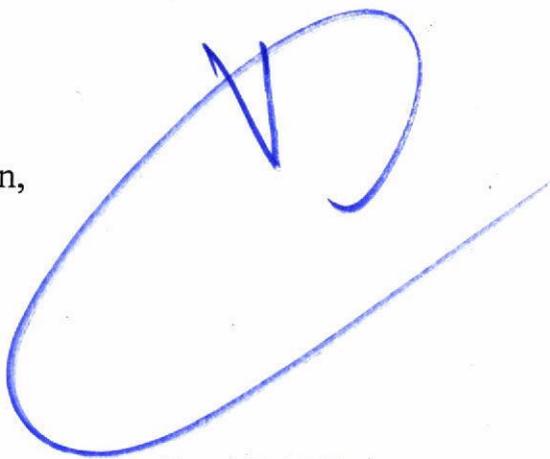
**Ministère du Tourisme et de l’Artisanat**

- AJAVON, Annick Claudie Dédé, épouse BEHANZIN – Technicienne Tourisme et Hôtellerie
- BARNOR Akouélé Christiane – Secrétaire Adjoint des Services Administratifs
- ASSOUNRAMOU Salou Léon – Secrétaire des Services Administratifs

**Article 3** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

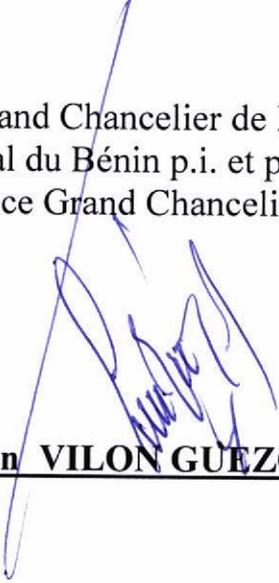
Fait à Cotonou, le 08 avril 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l’Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l’Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin p.i. et p.o.  
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES  
26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 22.